

SEANCE DU 07 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois le sept juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Emmanuel CROS, Maire.

Présents : Emmanuel CROS, Daniel MERCADIER, Marie-Pierre PALOBART, Jean-Pierre DÉTRÉ, Patricia CECCARELI, Marc BALAT, Bernard MAGES, Serge REGOURD, Arne D'AVIGNON.

Excusés : Anne PHILIPPE (pouvoir à Mme D'AVIGNON), Philippe MARRE (pouvoir à M. BALAT), Julien RIGOLE (pouvoir à Mme CECCARELLI), Patricia ALMENDRA, Julien CASTELNAU, Pierre CROS (pouvoir à M. E. CROS).

Convocation du 01 juillet 2023.

Ordre du jour :

I-Vote du compte rendu du 02 juin 2023 :

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

II-Passage à la M57 :

La nomenclature budgétaire et comptable M57 remplacera le référentiel M14 à compter du 1^{er} janvier 2024. Elle permettra la fongibilité des crédits soit la faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette nouvelle norme s'appliquera au budget principal et au budget annexe boulangerie. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Délibération reçue à la Préfecture le 03 août 2023.

VI-Mise à jour statuts QRGGA :

Afin de permettre à la Communauté de Communes QRGGA de participer à la sécurisation de l'approvisionnement en eau de son territoire d'une part, d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'un plan de mobilité simplifié d'autre part, il convient de lui transférer une partie de la compétence en matière d'approvisionnement en eau et d'approuver la mise à jour et la modification des statuts communautaires.

Le transfert de compétence est limité à la création et la gestion de retenues individuelles ou semi-collectives de substitution en vue de l'irrigation des terres agricoles dans un objectif de permettre une meilleure gestion quantitative de la ressource en eau.

La QRGGA a aussi fait le choix de ne pas opter pour le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité, de ce fait la rubrique « Transports » ne doit plus figurer dans les statuts communautaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le transfert de compétence, la mise à jour et la modification des statuts de la QRGGA.

Délibération reçue à la Préfecture le 04 août 2023.

IV-Boulangerie :

M. le Maire présente les plans du projet boulangerie, avec une augmentation de surface de la Poste.

M. MERCADIER suggère de prévoir un sas d'accueil devant le bureau France services de façon à assurer la confidentialité des échanges.

L'assemblée décide de supprimer l'une des 3 entrées de la boulangerie rue de la Liberté (celle devant la trémie) et de modifier l'emplacement des toilettes des T3 au 1^{er} et 2^{ème} étage.

V-Cabinet médical :

M. le Maire présente plusieurs esquisses réalisées par C'2A Architecture. Il conviendrait de faire un choix entre les projets 1 et 2, en raison de la présence de toilettes pour les médecins et le secrétariat. Le conseil municipal propose d'enlever la cloison entre le hall d'entrée et la salle d'attente pour avoir une pièce plus grande et installer plus de chaises.

III-Organisation passage Tour de France :

Une réunion d'information est prévue le 18 juillet à 20 heures 30.

M. MAGES a réalisé une sculpture pour le Tour de France, elle est installée rue de la Liberté.

M. le Maire a pris contact avec CFM radio pour couvrir cette manifestation.

Il convient de communiquer sur le passage de la caravane, environ 50 véhicules du début du Pont de l'Aveyron jusqu'au pont du Viaur vers 15 heures pendant 15 minutes.

Le passage des coureuses aura lieu vers 16 heures 20, la course sera filmée à partir de Najac et passera en direct à la télévision.

VII-Questions diverses :

-Cantine :

Elle est bâtie sur un muret sans fondations. Des sondages du sol vont être effectués puis analysés, ensuite établissement d'un phasage des travaux.

-Finances :

M. DÉTRÉ signale que M. Zamuner nous félicite pour la bonne gestion de nos finances. Notre commune a amélioré sa capacité d'autofinancement.

Séance levée à 23 heures.